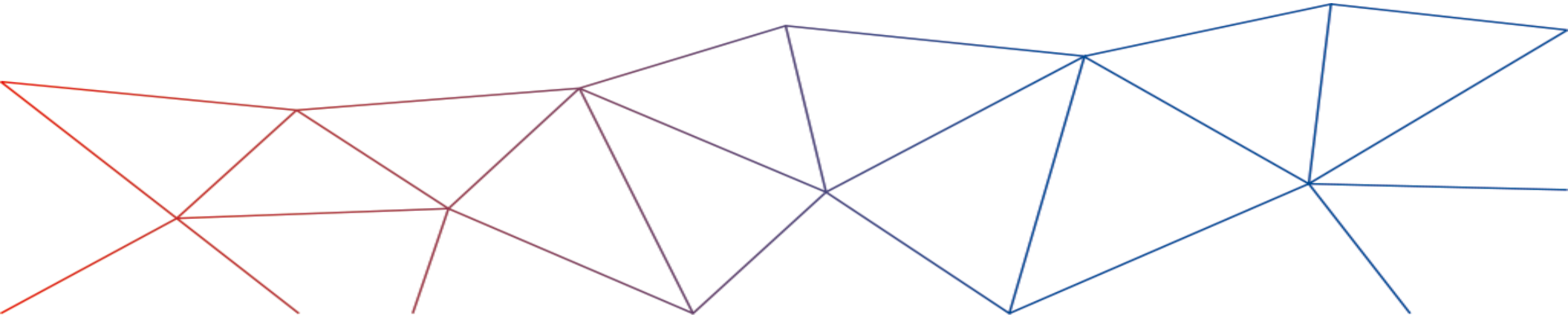
Le nouveau guide de l'AICA pour la transition vers un régime de solvabilité basée sur les risques

François-Xavier de Rossi, FINMA | Séminaire du GCAF à Bruxelles

30 janvier 2025

Préambule



Les promesses
La feuille de route de l'AICA (*IAIS*) (janvier 2024, GCAF Paris) promettait:



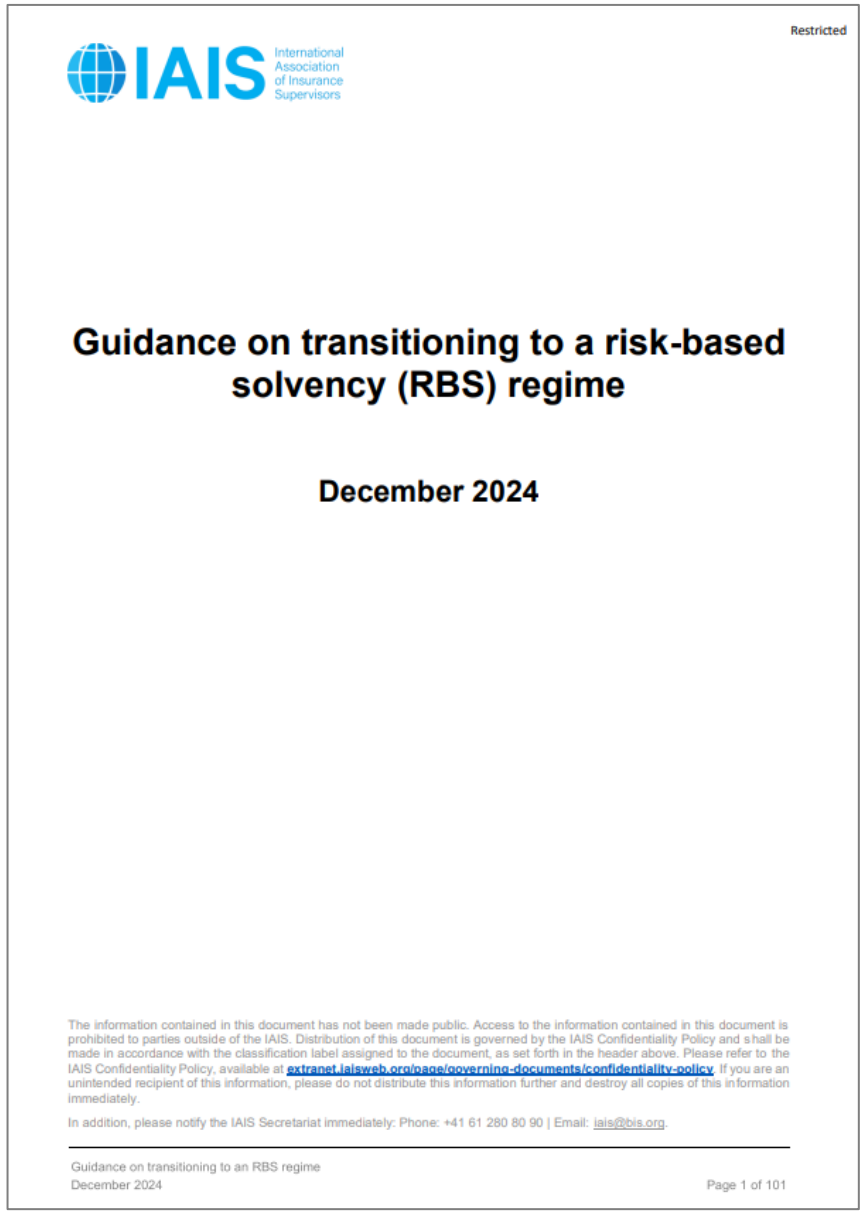
Renforcement des capacités

- L'AICA confortera ses activités de support à l'échange entre pairs, au renforcement des capacités et à la coopération entre superviseurs, y compris avec ses partenaires concernant la mise en œuvre des standard de l'IAICA (l'A2ii, le FSI, l'IAA et le Toronto Centre) et avec les coordinateurs et groupes régionaux.
- Les travaux se poursuivront en 2024 pour élaborer des orientations à l'intention des superviseurs des marchés émergents et en développement (EMDE) sur les aspects pratiques de la mise en œuvre de régimes prudentiels de solvabilité fondés sur les risques.

Chose promise, chose due!
Le nouveau guide de l'AICA est à disposition

- **Guide pour la transition vers un régime de solvabilité basée sur les risques (SBR)**, adopté en décembre 2024
  - À disposition des membres de l'AICA.
  - Une version publique est en cours d'élaboration.
  - Quant à une version dans la langue chérie du présent auditoire…

- **Objectif de cette présentation**
  - expliquer l'essentiel et le potentiel de ce guide
  - la présentation suit les chapitres du guide



Restricted

IAIS International Association of Insurance Supervisors

Guidance on transitioning to a risk-based solvency (RBS) regime

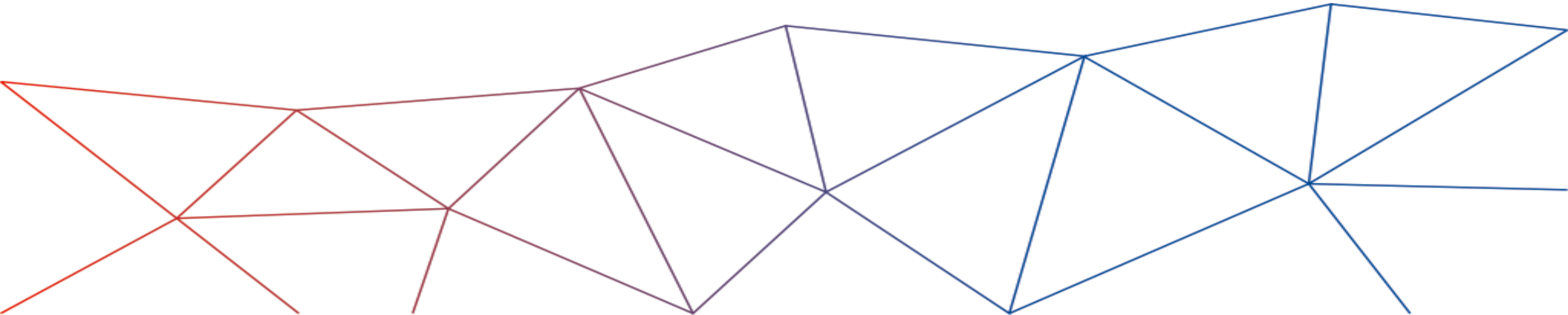
December 2024

The information contained in this document has not been made public. Access to the information contained in this document is prohibited to parties outside of the IAIS. Distribution of this document is governed by the IAIS Confidentiality Policy and shall be made in accordance with the classification label assigned to the document, as set forth in the header above. Please refer to the IAIS Confidentiality Policy, available at extranet.iaisweb.org/page/governing-documents/confidentiality-policy. If you are an unintended recipient of this information, please do not distribute this information further and destroy all copies of this information immediately.

In addition, please notify the IAIS Secretariat immediately: Phone: +41 61 280 80 90 | Email: iais@bis.org.

Guidance on transitioning to an RBS regime
December 2024 Page 1 of 101

Chapitre 1: Introduction



Objectif et périmètre

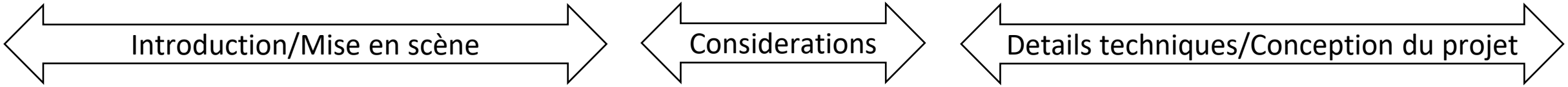
- Guide pratique à l'intention juridictions qui projettent une transition vers un régime de solvabilité basée sur les risques (SBR), centrée sur l'entité légale contrôlée (et guère sur la solvabilité de groupe)

- Indications issues d'expériences vécues par des juridictions
  - conception (p. ex. type de régime) et processus afférents (p. ex. comment mettre en place)
  - spécifications techniques à titre d'exemple

- Le lectorat cible du guide est principalement les autorités de contrôle (présidence, direction, équipes de contrôle), particulièrement des marchés émergents et des économies en développement (EMDE)

- Guide développé sous la houlette du forum de l'AICA dédié à la mise en œuvre d'une solvabilité basée sur les risques (*IAIS Risk-based Solvency Implementation Forum RBSIF*),
  - dont trois membres du GCAF (ACAPS Maroc, ACPR France et FINMA Suisse),
  - et plus spécifiquement par le comité rédactionnel dédié, dont l'ACAPS et la FINMA.

Structure du guide



Chapitre 1
Mise en bouche
Introduction
- Objectifs et périmètre
- Structure

Chapitre 2
Entrée froide
Qu'est-ce que la SBR et pourquoi la mettre en oeuvre?
- Définitions
- Elements de la SBR
- Visées de la SBR
- Bienfaits et couts

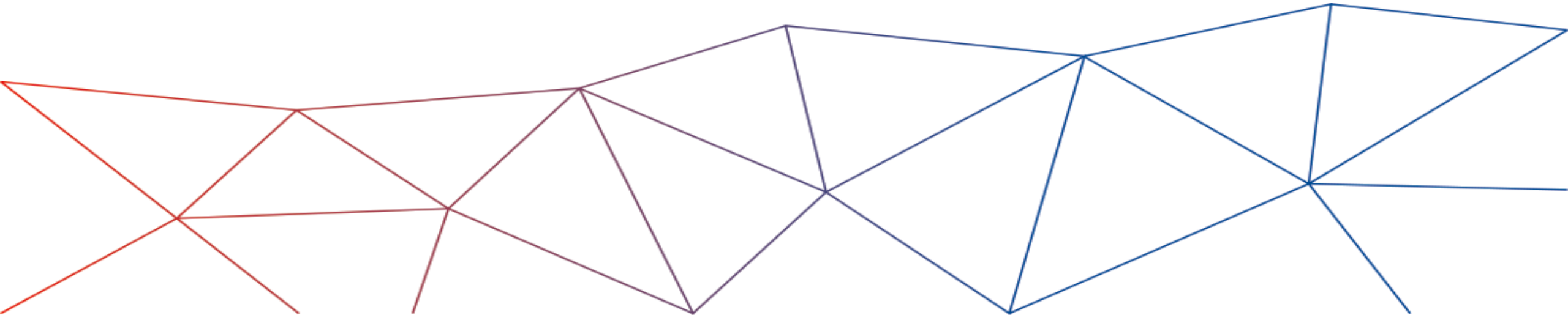
Chapitre 3
Entrée chaude
Considérations générales
- macro
- industrie
- Bilans
- autorité de contrôle

Chapitre 4
Plat principal
Aspects pratiques
- Phases et gestion du projet
- Roles
- Changements législatifs
- Tests

Chapitre 5
Fromages
Aspects techniques
- Exigences quantitatives
- Exigences qualitatives
- Exigences de communication au public

Chapitre 6, *dessert*, résumé de cas réels
- Tableau résumé d'exemples réels, sur tous les aspects de la mise en œuvre de la SBR

Chapitre 2: Qu'est-ce que la SBR et pourquoi la mettre en oeuvre?



De quoi s'agit-il?

- La **solvabilité basée sur les risques (SBR)** (*risk-based solvency RBS*) est un régime complet, formellement structuré, tant quantitatif que qualitatif,
  - qui vise à ce que les assureurs maintiennent un **niveau de capital cohérent avec les risques encourus**
  - de sorte qu'ils disposent de ressources financières suffisantes pour **faire face à des difficultés financières**,
  - avec l'appui d'une gouvernance d'entreprise solide, en particulier d'un système de gestion des risques d'entreprise.

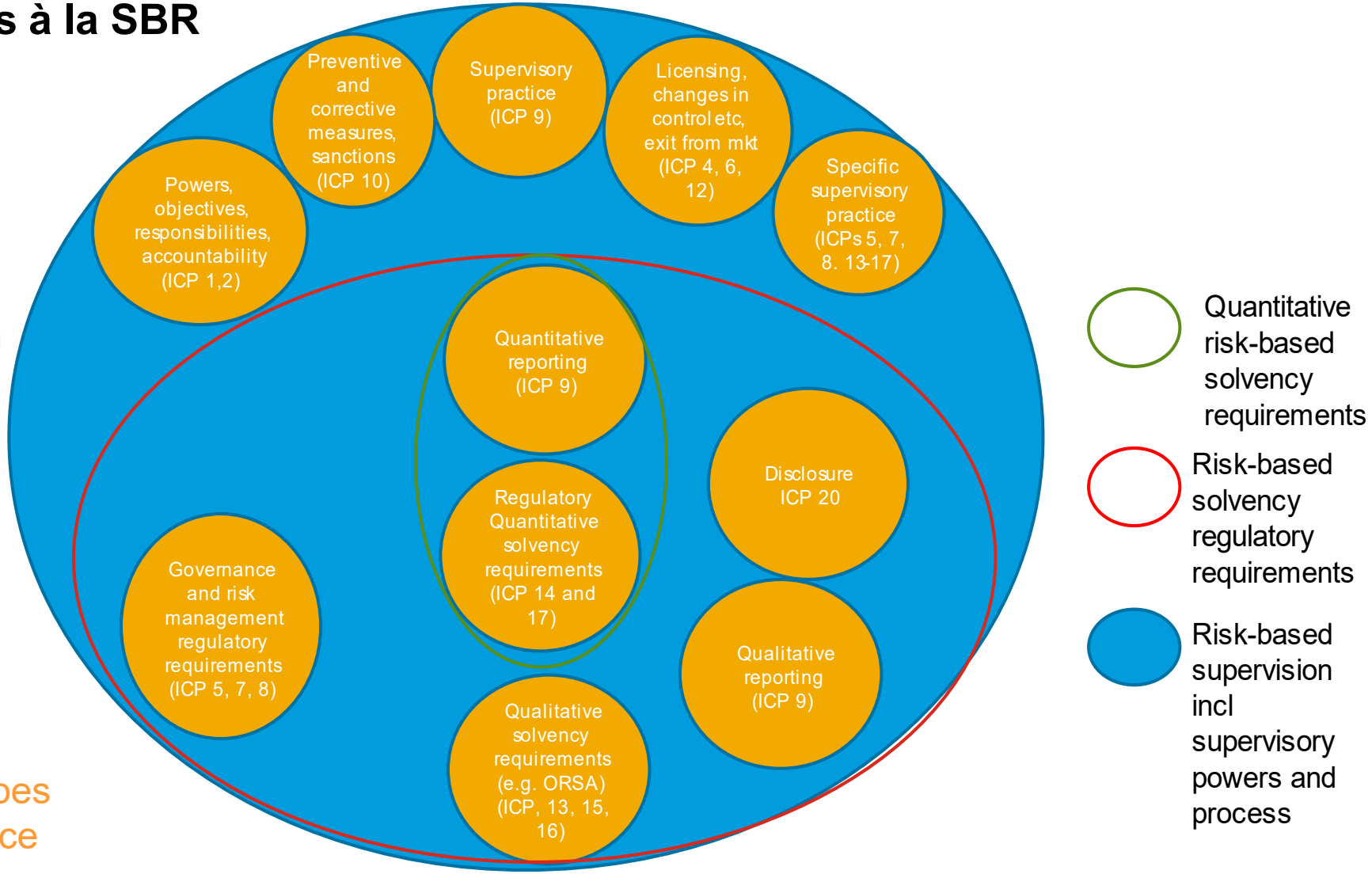
- Le **contrôle basé sur les risques (ContBR)** (*risk-based supervision RBSup*) est un processus formalisé et structuré
  - par lequel une **évaluation des risques** est effectuée pour chaque assureur et groupe d'assurance d'une juridiction afin de déterminer un profil des risques encourus
  - qui permet **d'orienter l'allocation des ressources du contrôleur.**

Les PBA sous-jacents à la SBR

- Des éléments
  - quantitatifs,
  - qualitatifs et
  - de communication au public

  constituent les exigences d'une SBR et reposent sur les PBA:

  - SBR quantitative
  - SBR exigences
  - ContBR
  - PBA (*ICP*) : principes de base d'assurance



Bonnes raisons pour une SBR et couts

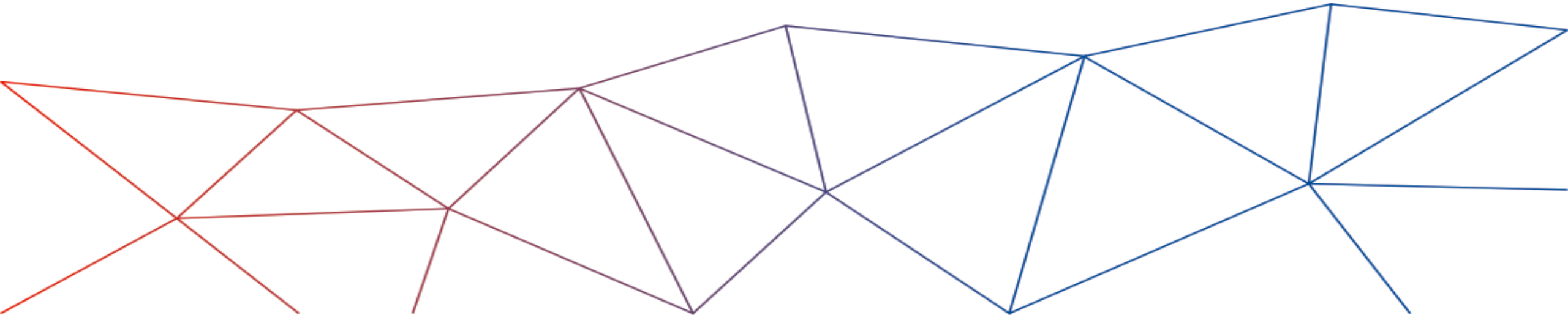
Bonnes raisons pour une SBR

- Protection des assurés
- Meilleure culture de gestion des risques chez les assureurs
- Promeut un emploi efficace du capital, la stabilité financière et le développement du marché
- Profiter d'une harmonisation internationale, dont l'observance des PBA et un accès facilité aux marchés étrangers
- Voie vers le ContBR, dont une meilleure integration des contrôles aux échelles macro et micro

Couts de mise en œuvre d'une SBR

- Ressources adéquates du contrôleur, changements organisationels
- Changements similaires chez l'assureur
- Logiciels et infrastructure IT
- Formation, renforcement des compétences, recrutement
- Possibles effets sur le modèle économique (*business model*)
- Proportionalité, notamment précautions pour ne pas noyer les petits assureurs, ni les contrôleurs de petite taille

Chapitre 3: Considérations générales



Economic conditions and activities	Unstable economic policies	Ineffective fiscal and monetary policy	Partially effective fiscal and monetary policy	Stable fiscal and monetary policies	Sophisticated fiscal and monetary policy
Financial Markets	Only bank deposits available	Primary market gov bonds and bank deposits	Secondary market for gov bonds	Secondary market for financial instruments	Sophisticated financial instrument and derivative markets
Demographics and culture	Agrarian society, no knowledge of insurance	Young population, little knowledge of insurance	More mature population, some understanding of insurance	Maturing population, widespread insurance usage	Maturing population, sophisticated use of insurance
Insurance Sector	Simple - Motor and Fire and mutual aid	Simple + MTPL and Long-tail non-life	Mix of non-life plus term life and health protection	Sophisticated non-life market, life/health protection and saving products	Sophisticated non-life market, long-term saving and annuity products
Balance sheet	Rudimentary financial information	Basic balance sheet	Simple positions, incl. insurance specific positions	Medium complexity of positions and risk, simple reinsurance and dependencies	Complex positions, risk factors, reinsurance and dependencies
Supervisory Authority	Small – less than 5 insurance supervisors	Small Medium – less than 20 supervisors	Medium size – no actuaries, few other qualified professionals	Medium-large size – some actuaries, accountants, lawyers, economists	Large size – all necessary skill sets for sophisticated supervision

Less Sophisticated → More Sophisticated

RBS regimes	Fixed	Greater of	Factor-based	Factor-based +	Stress & Factor-based	Standard or Internal Model

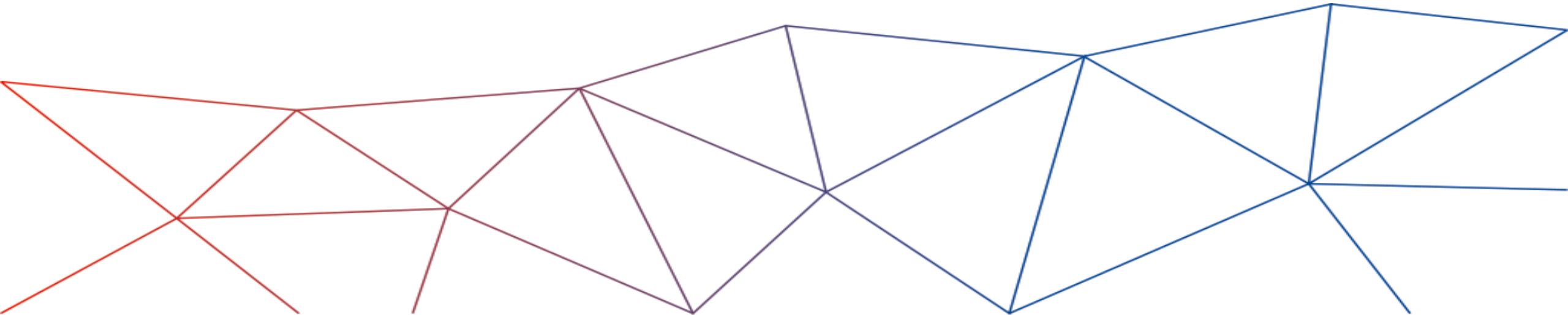
Less Risk Sensitive → More Risk Sensitive

Exigences quantitatives de solvabilité – considérations pour le choix du régime

Conditions économiques et activités	Politiques fiscales et monétaires
Marchés financiers	État de développement des marchés financiers
Démographie et culture	Structures d'âges, habitude de l'assurance, langues
Secteur de l'assurance	Type de produits d'assurance
Bilans des assureurs	Positions, facteurs de risques, réassurance, dépendances
Autorité de contrôle	Taille et compétences

Barrières linguistiques	à prendre en compte lors de la transition vers un régime SBR
– Langue des documents de contrôle et d'appui	dans la langue des contrôleurs
– Compétences linguistiques	influent la conception et le processus de transition
– Juridictions multilingues	impact de la diversité linguistique, régions où plusieurs langues de travail sont employées

Chapitre 4: Aspects pratiques de la mise en œuvre d'un régime SBR

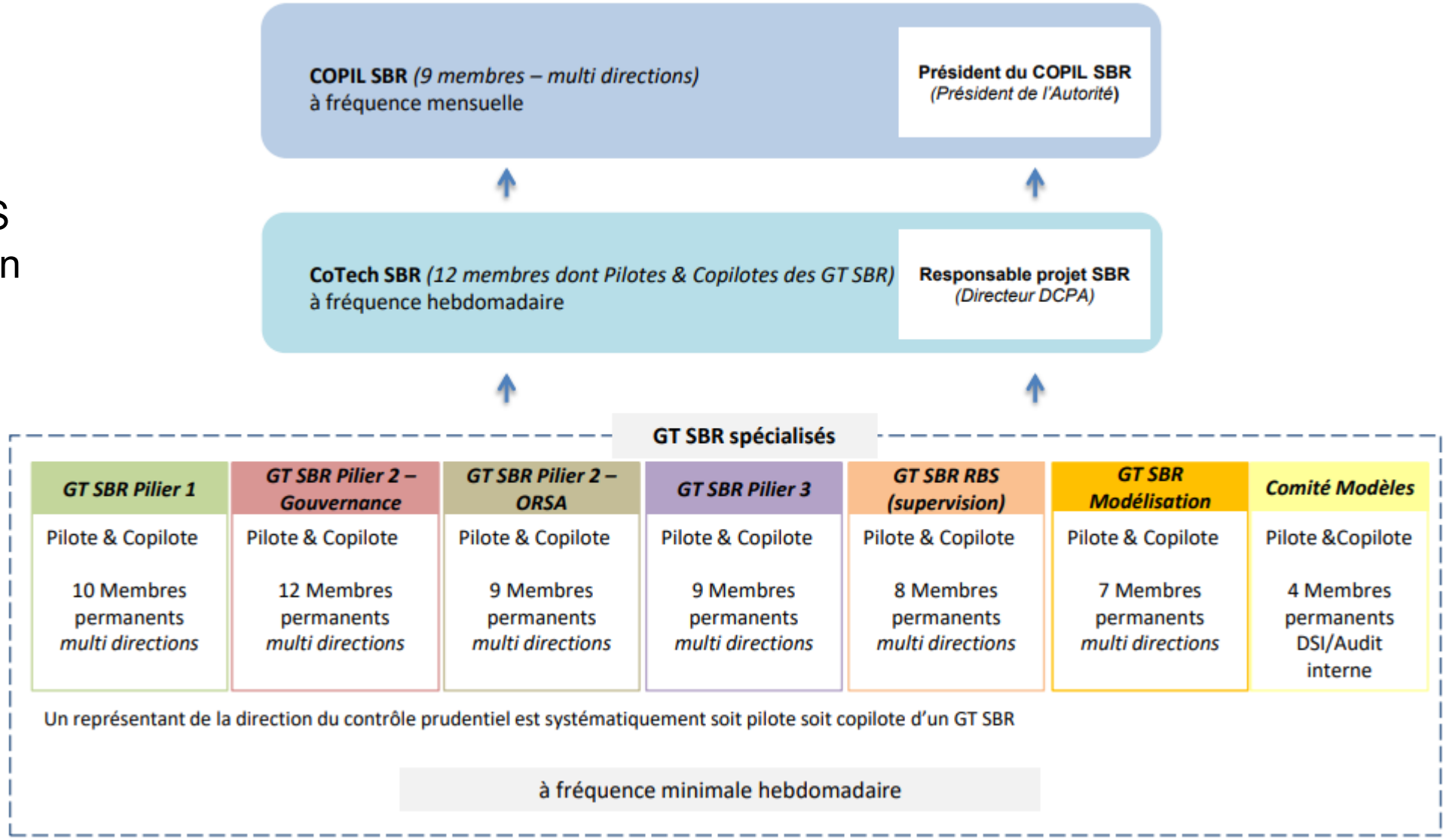


Phase de lancement

Analyse objective du périmètre du projet	Cf. chapitre 3 "Considérations générales"
Soutien des dirigeants de l'autorité de contrôle	Répondant à direction de l'autorité: soutien, appui, manœuvres (exemples: cf. atelier ACAPS-ACPR-FINMA au séminaire GCAF 2024 de Paris)
Adhésion et soutien du gouvernement	Recherche des soutiens dans les cercles de décideurs (gouvernement, industrie,…)
Établissement d'une équipe de projet	Une équipe dédiée avec chef de projet est nécessaire
Établissement d'une planification du projet	Des jalons essentiels et réalistes sont à définir

Exemple de l'établissement d'une équipe de projet : ACAPS

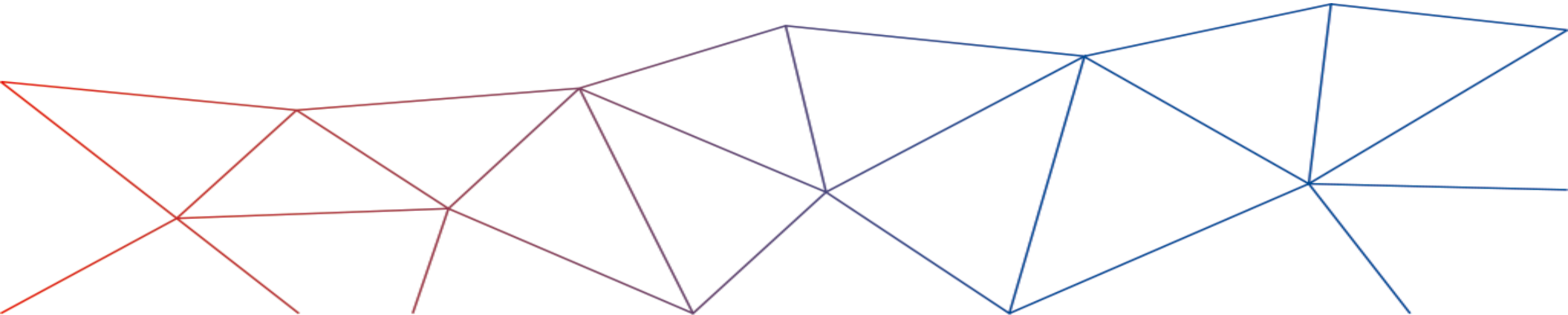
Présentation ACAPS au GCAF de Paris en janvier 2024



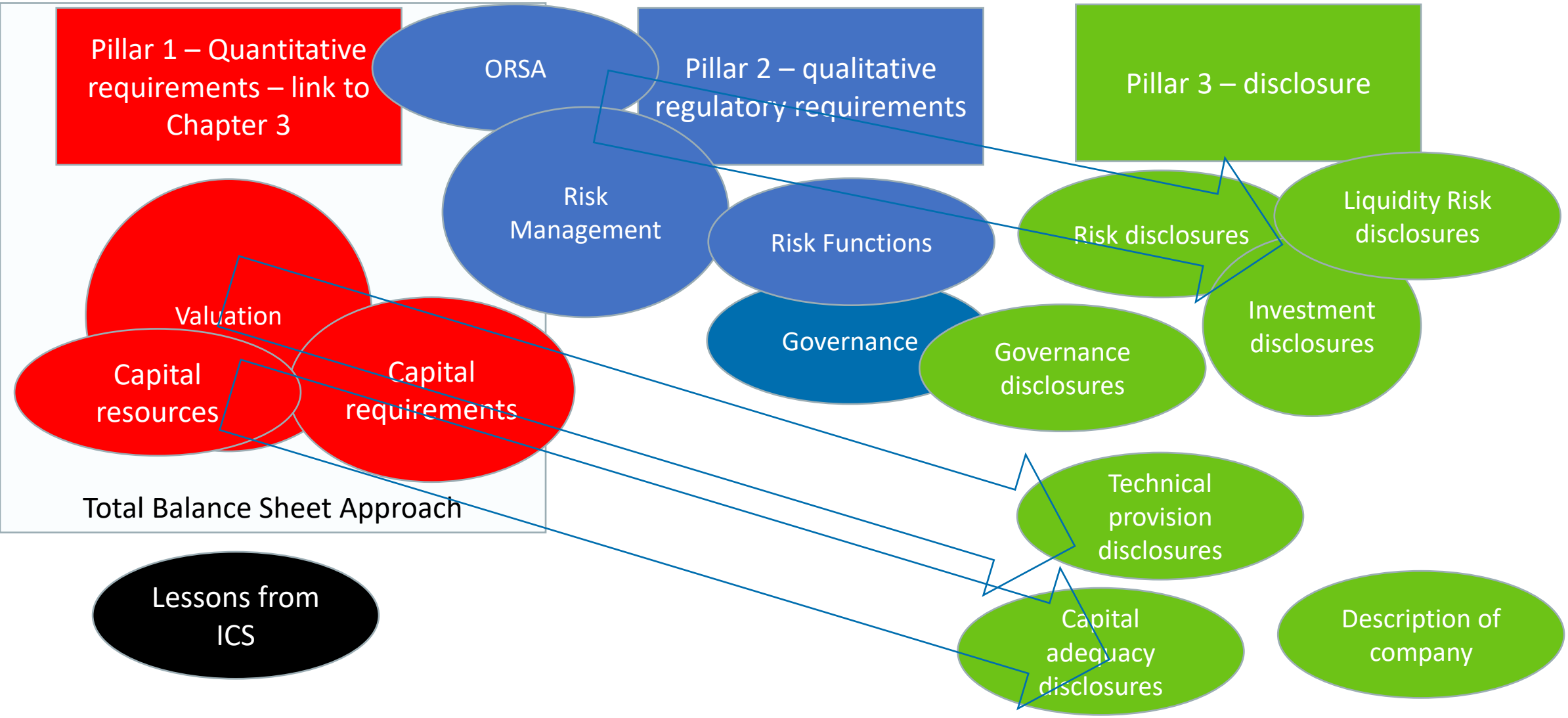
Aspects des phases postérieures au lancement

Composantes d'un plan de projet	consultations, législation, tests de terrain,…
Considérations relatives à la conception du projet	- primauté conceptuelle ou législative - phases (quantitatif – qualitatif ou au contraire) ou tout en un
Engagement des parties prenantes : Consultations	consultations - formelles ou informelles, - conceptuelles ou légales,…
Contribution de l'industrie tout au long du projet	périmètre du marché pour une SBR, catégories du marché, tests, retours,…
Tests de terrain (***Field testing***)	indispensables, à commencer le plus tôt possible, répétés après améliorations (exemples: cf. atelier ACAPS-ACPR-FINMA au séminaire GCAF 2024 de Paris)
Gestion des changements de législation	indispensables. Sans support légal, pas de SBR !
Changement culturel et développement des pratiques de contrôle	*Contrôle* basé sur les risques (ContBR, cf. plus haut la diapositive sur les PBA), changement des pratiques de contrôle, priorités selon les risques
Culture de l'industrie	Orientation vers plus de gestion du risque. Respect du droit (*compliance*), fonction de gestion du risque (*risk management*),…
Exemples de délais tirés de cas réels	La transition vers un régime mûr est de longue haleine, sera toujours plus longue qu'une législature parlementaire.

Chapitre 5: Aspects techniques de la mise en œuvre d'un régime SBR



Interconnexions des aspects techniques – voie vers les processus de contrôle ContBR



Exigences quantitatives de solvabilité

- Périmètre: entité légale
- Composantes quantitatives, cf. PBA (*ICP*) 17 (notamment 17.1 approche de bilan total, 17.7 toutes les catégories de risques (risques d'assurance, risques de marché,…), 17.8 critères pour le calcul des exigences de capital, 17.10 méthode de détermination des ressources en capital)
- Périmètre de l'exigence quantitative: les risques mesurables. Les autres risques ne doivent pour autant pas être ignorée, cf. p. ex. ORSA.
- Niveau de protection, choix des méthodes: adéquat pour la juridiction, pas d'automatisme de répliquer ce qui existe ailleurs.
  - Sources d'inspiration, notamment: IFRS 17, ICS (*Insurance Capital Standard*) pour les IAIG (*Internationally Active Insurance Groups*), SST (Test suisse de solvabilité), Solvabilité 2, et tous les exemples (chapitre 6 ci-après)

Régimes à choix pour l'exigence quantitative de solvabilité

- 6 régimes
  - Fixe
  - Le plus grand de
  - Factoriel
  - Factoriel plus
  - Scénarios et factoriel
  - Modèle standard ou interne
- 4 types de quantification des risques sous-jacents pouvant être combinés pour un régime SBR
  - factoriel
  - scénarios
  - modèle standard
  - modèle interne
- Complexité variable au sein d'un type



Fixe
- Montant absolu en monnaie locale

Le plus grand de
- Montant absolu en monnaie locale; et
- Calcul factoriel limité aux actifs ou aux recettes de primes (p.ex. sur 12 mois)

Factoriel
- Différents facteurs appliqués aux actifs et aux engagements
- Le total est la somme de chaque composante

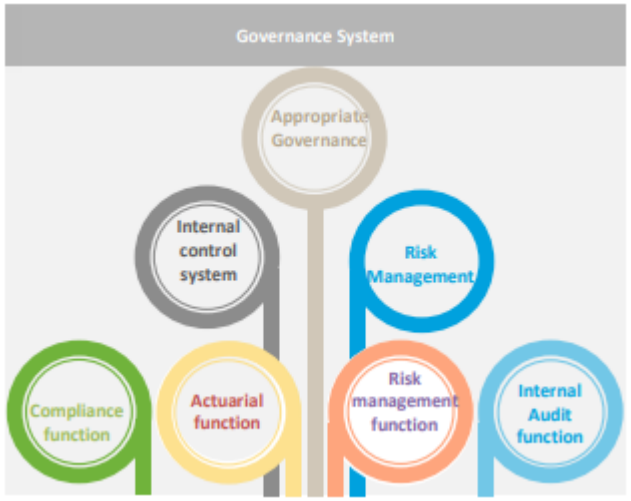
Factoriel plus
- Différents facteurs appliqués aux actifs et aux engagements
- Le total tient compte des corrélations et des gains de diversification

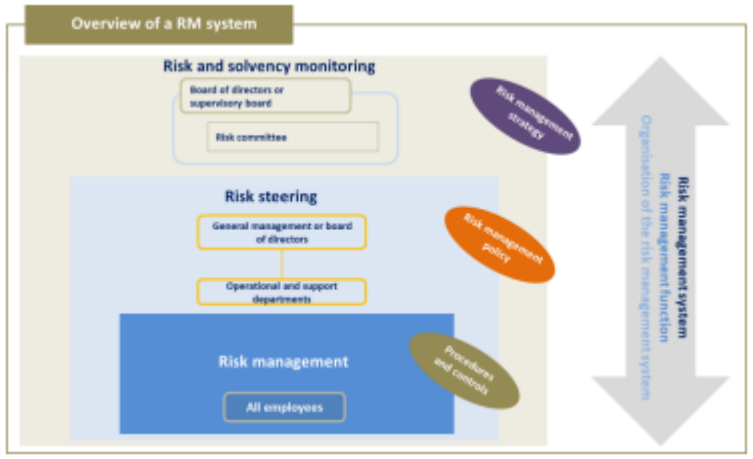
Scénarios et factoriel
- Combinaison de scénarios et de facteurs
- Prise en compte des corrélations et des gains de diversification

Modèle standard ou interne
- Modèle standard de capital, fourni par le contrôleur
- Modèle propre à l'assureur de capital, approuvé par le contrôleur

Exigences qualitatives de solvabilité

– Sans bonne gouvernance et bonne gestion des risques, pas de SBR!





– ORSA (*Own Risk Solvency Assesment,* Evaluation interne des risques et de la solvabilité)

Exigences de communication au public (*public disclosure*)

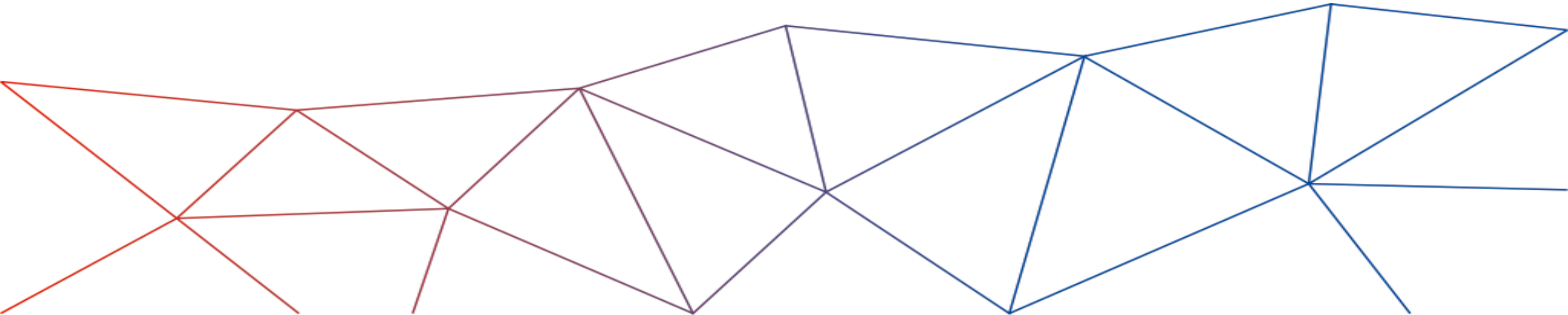
- Le PBA 20 indique:
  - *Le contrôleur exige que les assureurs communiquent en temps opportun des informations pertinentes et détaillées afin de donner aux assurés et aux acteurs du marché une vision claire de leurs activités commerciales, de leurs risques, de leurs résultats et de leur situation financière*.

- Cette *vision claire* est soutenue par un régime quantitatif et qualitatif SBR

- La transparence publique concourt à une meilleure gestion des risques, et à une confiance accrue envers le marché de l'assurance

- Les normes minimales de publication permettent des comparaisons entre assureurs par tous les publics

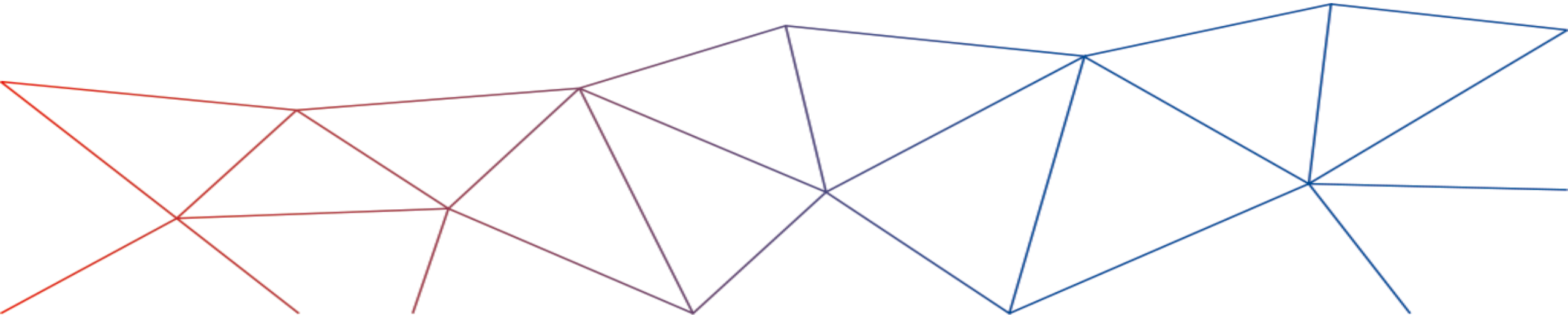
Chapitre 6: Résumé de cas réels



Exemple de résumé d'un cas réel: la Suisse

Modèle antérieur à la SBR	Factoriel Solvabilité I (similaire au régime de l'UE à cette époque)
Moteurs pour un changement	Volatilité des marchés financiers; nécessaire stabilité des assureurs-vie eu égard aux engagements (à long terme) de retraites futures; protection des assurés
Considérations générales	Bilan en valeur de marché comme point de départ; l'UE commençait aussi une transition vers un régime SBR à cette époque
Modèles pris en compte	• Au commencement du développement du SST, il n'y avait pratiquement pas de régime SBR ailleurs sur lequel s'appuyer • Bonne collaboration avec l'industrie et le monde académique, avec des tests de terrain
Plage temporelle de la transition	2002 - 2011
Approche de mise en œuvre / gestion du projet	• Les exigences quantitatives de solvabilité ont été mises en oeuvre en premier • Une *task force* dédiée a permis d'introduire les fondements du SST • La *task force* a procédé à des tests de terrain avec l'industrie • La législation a été révisée en parallèle, permettant de lancer le SST • La mise en place du SST (calculs à blanc) a duré cinq ans
Régime SBR mis en place	Modèle standard; modèle interne
Défis	• Pas de régime SBR préexistant comme point d'appui • Pression politique et orientée résultat • Délais serrés pour la mise en oeuvre

Conclusion



Points forts et perspectives

- Ce guide est un instrument plus que bienvenu, il comble un manque.

- Il s'agit d'un guide et non d'une norme. Il a vocation à être utilisé avec pertinence, chaque juridiction intéressée à une transition vers un régime SBR doit trouver son propre chemin, proportionné à sa situation.

- Un guide ne remplacera jamais les échanges humains entre contrôleurs (et aussi avec l'industrie) et les expériences concrètes.
  - Le *RBSIF* à l'AICA, le GCAF et les échanges bilatéraux y pourvoient.
  - Le vecteur d'échanges qu'est une langue commune entre contrôleurs mérite d'être exploité, vive le GCAF!

- Suite *RBSIF* (feuille de route de l'AICA):
  - Notes thématiques sur des aspects techniques des régimes SBR
  - Intégration de la SBR dans un système ContBR

MERCI !

François-Xavier de Rossi | Senior Risk Management Specialist, Dr ès sc. math | Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Berne, Suisse | +41 31 327 93 65 | francois-xavier.derossi@finma.ch